

LES FORMATIONS

PRAP IBC*

PRAP 2S**



FORMATION INITIALE ET MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (MAC)

*PRAP IBC : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Industrie, Bâtiment, Commerce

**PRAP 2S : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Sanitaire et Social

PRAP IBC PUBLIC

Tous les salariés des entreprises adhérentes au SMIA (usines, ateliers, TP, entreprises de nettoyage...) confrontés à la manutention manuelle, au port de charges, à des travaux ou des gestes répétitifs, aux postures prolongées, à l'utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations.

Durée : 14 heures



PRAP 2S PUBLIC

Tous les salariés des entreprises adhérentes au SMIA confrontés à la manutention manuelle, au port de charges, à des travaux ou des gestes répétitifs, aux postures prolongées, à la manutention des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite (MAS, EHPAD, hôpitaux...).

Durée : 21 heures



LES ÉLÉMENTS COMMUNS

FORMATION

Pré-requis :

Pour les salariés : aucun.

Pour les entreprises : engagement fondamental dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels (Document Unique).

OBJECTIFS

- connaître les risques de son métier et l'intérêt de la prévention
- situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) et les enjeux humains et économiques pour les salariés et l'entreprise
- repérer les dommages potentiels en tenant compte du fonctionnement du corps humain
- identifier dans son travail ce qui peut nuire à sa santé
- permettre aux acteurs PRAP d'acquérir des compétences pour collaborer et participer aux améliorations des situations de travail

La validité de ce certificat d'acteur PRAP IBC / PRAP 2S est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage «Maintien et Actualisation des Compétences» d'une journée tous les 24 mois.

MAC

Durée : 7 heures

- actualiser ses connaissances sur les risques de son métier et l'intérêt de la prévention
- revoir et restituer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) et les enjeux humains et économiques pour les salariés et l'entreprise
- maintenir à jour l'ensemble des compétences pour repérer les dommages potentiels en tenant compte du fonctionnement du corps humain et identifier ce qui peut nuire à sa santé
- faire le point sur les pistes d'améliorations envisagées lors de la formation ou du dernier MAC

VALIDATION FORMATION / MAC

Évaluation continue (fiche individuelle INRS) : les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfaits aux évaluations se verront délivrer le certificat d'acteur PRAP IBC/2S (formation) ou prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat d'acteur PRAP IBC/2S (MAC) selon les critères de l'INRS.

POUR EN SAVOIR +

<http://smia.sante-travail.net>
02.41.47.60.65 / 02.41.47.73.10